

**ADDENDUM 1**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC6)

**AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)**

**UNEP/CMS/COP14/Doc.27.4.1**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP14**

Recommandé pour adoption, avec les amendements proposés ci-dessous.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Page 11, modifier 14.CC comme suit :

14CC. Le Secrétariat :

- a) (13.57 a) ~~Le Secrétariat, sous réserve de ressources externes disponibles, est chargé de transférer au Conseil scientifique et aux d'informer les Parties les informations sur les nouvelles AIMM et les espèces concernées inscrites aux Annexes de la CMS transmises par le Groupe de travail conjoint de l'UICN CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins, et d'inviter les Parties et les États de l'aire de répartition à apporter leur contribution;~~
- b) contacte d'autres organisations régionales et internationales compétentes afin d'attirer leur attention sur la valeur de l'identification des AIMM pour la planification de la conservation, ainsi que sur les AIMM déjà identifiées.